

NOUS CONTACTER

N° client : 5 021 547 355
 Identifiant Internet :
 THIBAUT.THOMAS34@NEUF.FR

Document à conserver 5 ans

Page 1/4



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 36 66 66

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675091 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

BP
29 AVENUE DE LA CURE D AIR
91400 ORSAY

Titulaire du contrat

M. THOMAS THIBAUT

Votre contrat

N° de client : 5 021 547 355
N° de compte : 4 08 4 033 192 401
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
N° 22 223 733 617 908
- Puissance : 09 kVA
- Base

M. THOMAS THIBAUT
 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
 34410 SERIGNAN

Facture du 10/01/2021
N° 34 447 637 820

Electricité (relevé estimé)	24,25 €
TVA	1,35 €

Facture TTC 25,60 €

Montant total
25,60 €
 TTC

A payer avant
 le 25/01/2021

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 10/03/2021.
- Pour votre prochaine facture, vous avez la possibilité d'être facturé au plus juste en nous communiquant sur Internet ou par téléphone votre relevé de compteur entre le 19/02/2021 et le 07/03/2021.
- Prochaine relève Enedis vers le 10/05/2021.

Comment payer ?

Par Internet : choisir « Payer ma facture ».

Par téléphone au 09 70 83 33 33 (Service gratuit + prix appel) : choisir « Payer ma facture ».

Par TIP : détacher le TIP et suivre les instructions sur l'enveloppe jointe.

Par chèque : à l'ordre d'EDF en joignant le TIP.

En espèces : dans un bureau de poste avec votre facture.

Tenez compte des délais postaux : la date de paiement sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.

Pour vos prochaines factures, simplifiez-vous la vie !

Payez par **prélèvement automatique** mensuel ou bimestriel.
 Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client.



Détail de la facture du 10/01/2021 N°34447637820


Votre contrat Electricité

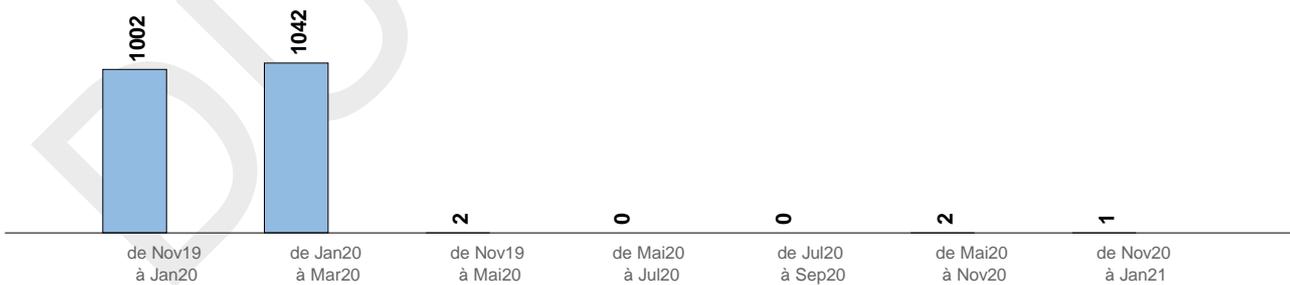
"Tarif Bleu" - 09 kVA - Option Base - Compteur électromécanique n°579

	Prix €/HT/mois	Montant €/HT	TVA
Abonnement			
Base - 09kVA - du 11/01/21 au 10/03/21	10,07	20,14	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 14,72 €)		20,14	
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh
Consommation			Prix €/HT/kWh
Base - 09kVA - du 11/11/20 au 10/01/21	34770 (Enedis)	34771 (Estimé)	1
			0,1008
Total Consommation (dont acheminement 0,04 €)		0,10	
			Conso kWh
Taxes et Contributions			Prix €/HT/ kWh
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)	1	0,01000 ⁽¹⁾⁽²⁾	0,01
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	1	0,02250	0,02
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			3,98
Total Taxes et Contributions		4,01	
Total Electricité hors TVA		24,25	

En conclusion

Total facture hors TVA du 10/01/2021	24,25 €	Montant total 25,60 € TTC
TVA 20,00 % sur un montant total de 0,10 €	0,02 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 24,12 €	1,33 €	
Total facture TTC du 10/01/2021	25,60 €	


Evolution de votre consommation facturée en kWh


Votre consommation en Electricité




Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

Prix

Electricité : Sur décision des pouvoirs publics le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/02/2020 et le 01/08/2020. Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2020. Le montant des TCFE évolue au 01/01/2021. Plus d'information sur le site edf.fr.
Nouveau taux de taxe : TCFE 0,0099€/kWh à compter du 01/01/2021

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

(1) TCFE :Evolution au 01/01/21 : sur les 1kWh facturés, 0kWh à 0,00655€/kWh et 1kWh à 0,00663€/kWh

(2) TCFE :Evolution au 01/01/21 : sur les 1kWh facturés, 0kWh à 0,00327€/kWh et 1kWh à 0,00332€/kWh

CTA électricité : 27,04% de la part acheminement de l'abonnement

Nouveau taux de taxe : TCFE 0,0099€/kWh à compter du 01/01/2021

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre à tarif réglementé.

Origine 2019 de l'électricité vendue par EDF : 87,7% nucléaire, 7,1% renouvelables (dont 5,6% hydraulique), 0,6% charbon, 3,5% gaz, 1,1% fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr



TRE0240840331924010000000256040

ICS : FR47EDF001007
RUM : TIP044084033192401344476378201001

THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE
SERIGNAN
34410 SERIGNAN

TIPSEPA

Montant en euros **25,60**

Flashez-moi pour



payer en ligne

Joignez un Relevé d'identité bancaire

DATE

SIGNATURE

Identification règlement

4 08 4033192401 34447637820

EDF
06825 NICE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

344476378209 THOMAS THIBAUT

070160100111 16408403319240134447637820682104

2560

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com

DUPLICATA

M. THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Le 10 Janvier 2021,

Objet : Vos Conditions Générales de Vente (CGV) évoluent

Monsieur,

Ce document vous est adressé pour information. Les évolutions(1) de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune action à réaliser.

Les CGV des clients résidentiels évoluent notamment pour intégrer :

- les dernières modifications réglementaires,
- une évolution de la clause relative à la protection des données personnelles,
- les préconisations de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC).

Les nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

Les principales modifications portent sur les articles, ci-dessous :

Article 6.1 : Etablissement de la facture

Cet article mentionne à présent une information sur le montant de l'abonnement. Ce dernier correspond à la période suivante de facturation.

Il intègre également les nouvelles dispositions sur la facture électronique. Elle est proposée au client dans le respect des obligations de l'article L. 224-12 du code de la consommation. Le client est informé qu'il peut s'y opposer à tout moment et recevoir une facture papier.

Article 7.2 : Modes de paiement

Mensualisation avec prélèvement automatique

Cet article mentionne à présent une information sur le nombre d'échéances lié à la mensualisation. Il est en règle générale de 11 mensualités à l'exception de la première année où il peut être inférieur pour tenir compte de la date du relevé fourni par Enedis.

Il précise également la possibilité de révision du montant des mensualités, en cours de période, en cas d'écart de plus d'une mensualité entre :

- l'estimation initiale,
- et une nouvelle estimation d'EDF, suite au relevé des consommations du client effectué par ENEDIS.

La décision de modifier le montant de l'échéancier revient au client.

(1) Si vous avez souscrit votre contrat à compte du 27 novembre 2020, vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

Article 9 : Données à caractère personnel

Pour en faciliter la compréhension, cet article est désormais présenté sous forme de questions/réponses :

- Quelles sont les données collectées ?
- Pourquoi sont-elles collectées ?
- Qui accède aux données ?
- Combien de temps sont-elles conservées ?
- Quels sont les droits des clients sur leurs données ? A qui s'adresser ?

Le principal changement concerne la durée de conservation des données. Elle varie en fonction de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Par exemple, les coordonnées (nom, prénom, adresse postale) sont conservées pendant la durée du contrat et jusqu'à 5 ans à compter de sa résiliation. Les données de consommation quotidiennes, collectées avec le consentement exprès du client, sont conservées pendant 3 ans.

La liste des destinataires des données est complétée. Les données nécessaires peuvent, le cas échéant, être transmises à des organismes dont l'objet est de mener des actions sociales qui permettent notamment de trouver des solutions adaptées aux clients en difficulté pour le paiement de leurs factures d'énergie (ex : structures de médiation sociale).

Article 10 : Règlement des réclamations et des litiges

Cet article reste inchangé sur le fond. Il est remanié pour présenter de manière plus lisible les différentes étapes de traitement d'une réclamation par les services d'EDF et par les services de la médiation du Groupe EDF afin de mieux marquer l'indépendance de ces derniers.

Il est également précisé que le médiateur du Groupe EDF et le médiateur national de l'énergie sont référencés par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC).

Par ailleurs, la synthèse des dispositions générales relatives à l'accès et à l'utilisation du réseau public de distribution (Annexe 2 bis au contrat GRD-F) figurant en annexe des CGV a été modifiée par Enedis, principalement l'article relatif à la protection des données personnelles.

En cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif.

Comment se procurer les nouvelles CGV ? Rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, l'espace client ou au numéro de téléphone indiqué sur la facture.